

COMMUNE D'EYBOULEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune d'EYBOULEUF s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 20 mars 2018 à 20 h 00 suivant la convocation du 08 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. DUMONT Bernard.

M S. VINCENT a été élu secrétaire de séance.

Délibération du 20 mars 2018

2018-01

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 décembre 2017

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	8	8	8	0

***Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,***

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Lecture faite du compte rendu,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité :

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du 20 mars 2018.

Délibération du 20 mars 2018

2018-02

Compte Administratif 2017 – Commune

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	7	7	7	0

***Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N.,
BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,***

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	INVESTTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés	-	21 887.62	-	42 088.83	-	63 976.45
Opérations de l'exercice	22 400.31	12 357.36	253 141.91	265 144.53	275 542.22	277 501.89
TOTAUX	22 400.31	34 244.98	253 141.91	307 233.36	275 542.22	341 478.34
Résultats de clôture	-	11 844.67	-	54 091.45	-	65 936.12
Restes à réaliser	13 266.09	-	-	-	13 266.09	-
TOTAUX CUMULES	13 266.09	11 844.67	-	54 091.45	13 266.09	65 936.12
RESULTATS DEFINITIFS	1 421.42	-	-	54 091.45		52 670.03

2°) **Approuve** hors présence du maire, à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2017

Délibération du 20 mars 2018

2018-03

Compte Administratif 2017 – Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	7	7	7	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe, après s'être fait présenter le budget assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents	ou déficit	Excédents
Résultats reportés	3 318.20	-	-	951.59	3 318.20	951.59
Opérations de l'exercice	5 800.56	9 379.99	11 094.49	13 629.64	16 895.05	23 009.63
TOTAUX	9 118.76	9 379.99	11 094.49	14 581.23	20 213.25	23 961.22
Résultats de clôture	-	261.23	-	3 486.74	-	3 747.97
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	261.23	-	3 486.74	-	3 747.97
RESULTATS DEFINITIFS	-	261.23	-	3 486.74	-	3 747.97

2°) **Approuve** hors présence du maire, à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2017

Délibération du 20 mars 2018

2018-04

Approbation du Compte de Gestion 2017 – Commune

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	8	8	8	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération du 20 mars 2018

2018-05

Approbation du Compte de Gestion 2017 –Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	8	8	8	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération du 20 mars 2018

2018-06

Communauté de Communes de Noblat

Mise à disposition du service Assainissement auprès de la CCN

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	8	8	8	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Vu le code général des collectivités,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017, portant approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Noblat, dont le transfert de la compétence « Assainissement »,

Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 30 janvier 2018,

Monsieur le Maire **expose** que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, et pour tenir compte de l'évolution des besoins respectifs constatés et validés par la commune et la Communauté de Communes de Noblat, il est proposé de mettre à disposition de l'établissement public, le service municipal Assainissement.

Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du service Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

La présente convention **précise** les conditions et modalités de cette mise à disposition des services de la Mairie d'Eybouleuf au profit de la Communauté de Communes de Noblat pour une durée d'un an, renouvelable par un accord tacite entre les parties.

Le conseil municipal invité à se prononcer et après avoir délibéré **DECIDE** :

- d'**Approuver** la convention proposée par la Communauté de Communes de Noblat
- d'**Autoriser** le maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération

Délibération du 20 mars 2018

2018-07

Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne Adhésion

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	7	1	8	8	8	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., BECHAMEIL F., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : SARRAZY S. (procuration à LABREGERE O.)

Monsieur le Maire présente les conditions d'adhésion à l'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer à l'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne.

Délibération certifiée exécutoire, affichée le 21 mars 2018 et transmise à la Préfecture

A Eybouleuf le 21 mars 2018

Le Maire

Bernard DUMONT

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "MAIRIE de EYBOULEUF" at the top and "Haute-Vienne" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, starting from the top right and extending to the right edge of the page.